

MANIFESTATION

POUR DÉFENDRE LE DROIT À
L'HÉBERGEMENT ET AU LOGEMENT

PARCE QUE LA LUTTE POUR LE DROIT À
L'HÉBERGEMENT, C'EST LA LUTTE POUR LES DROITS
DE L'ENFANT ET POUR LA DIGNITÉ HUMAINE.

20 NOVEMBRE 2025

JOURNÉE INTERNATIONALE DES DROITS DE L'ENFANT

DÉPART DU
CORTÈGE

15H



JEAN MACÉ

LYON 7

PUIS RASSEMBLEMENT À 17H30 DEVANT L'HÔTEL DE VILLE
LYON 1

ENSEMBLE, FAISONS ENTENDRE NOS VOIX :
AUCUN ENFANT NE DOIT DORMIR DEHORS.
UN TOIT C'EST UN DROIT !



SALARIÉ-ES
MOBILISÉ-ES
DE L'ALPIL



Aujourd'hui dans le Rhône : Le sans-abrisme n'a jamais été aussi présent.

Des enfants scolarisés dorment dans des tentes, des halls, des voitures.

La Mairie, qui a adopté un plan "Zéro enfant à la rue", demande la **remise à la rue de jeunes** qu'elle se vantait de prendre en charge, et s'accommode fort bien de la présence de **plus de 70 enfants la nuit dans ses écoles**, tandis que **270 enfants sont sans toit** sur la métropole lyonnaise.

La Métropole est directement responsable de la non prise en charge des **mineurs non accompagnés**. Le droit d'environ 300 jeunes à la présomption de minorité est bafoué. Ils se retrouvent mis en danger, sans aucune protection, et pour **250 d'entre eux, ils sont à la rue, sous des tentes**, dans des conditions désastreuses.

La Préfecture impose des mesures qui auront pour conséquence la **remise à la rue de centaines de familles** vivant en hébergement d'urgence par la mise en place de contrats de séjour de 3 mois depuis octobre 2025. Elle multiplie les **expulsions** de squats et lieux de vie informels, accélère les expulsions locatives.

Le principe fondamental de la continuité de l'hébergement est remis en cause dans notre département.

La précarité a un impact grave sur la Santé. Les plus démunis ont toujours moins accès à leurs droits, et sont toujours plus exclus du système de soin.

Les travailleur-euses du Social et de l'Education Nationale sont épuisés, empêchés de faire leur métier dignement.

NOS REVENDICATIONS :

LE DROIT AU LOGEMENT ET À L'HÉBERGEMENT SANS CONDITION LA CRÉATION DE PLACES D'HÉBERGEMENT ET DE LOGEMENTS



La suppression des critères de vulnérabilité et des contrats de 3 mois
L'arrêt des expulsions et des remises à la rue
La réquisition des bâtiments vacants
Le droit de choisir son lieu de vie
Le droit aux APL pour tous.les les étudiant.e.s
Le maintien de la procédure de l'encadrement des loyers



L'ACCÈS AUX SOINS ET À LA SANTÉ

Des structures de santé accessibles à tous.les
L'inconditionnalité de l'Aide Médicale d'Etat



LA RÉGULARISATION DES SANS-PAPIERS

Le renouvellement sans délai des titres de séjour
L'attribution de cartes de séjour pluriannuelles



LE RESPECT DU DROIT À LA PRÉSOMPTION DE MINORITÉ

